

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
CONSEIL DE COMMUNAUTE LEMBRON VAL D'ALLIER**

**SEANCE** du 22 mars 2010

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 35
- Voix consultatives : 2

L'an deux mille dix, le 22 mars, à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis LEGENDRE, à la maison du Lembron.

Date de convocation : 11 mars 2010

**Présents :**

**Antoingt** : Présents = BORY H. - ROUSSEL C. - *GONTHIER E. (Suppléant)*

**Beaulieu** : Présents = JINGAND L.P. - Excusés : BERNARD J.P. - *Mounin D. (suppléante)*

**Bergonne** : Présents = BARBECOT P. - BARDIAU C.

**Boudes** : Présents = BOULOC G. Excusé : LOOS T. *remplacé par ALBIZZI C. (suppléante)*

**Le Breuil sur Couze** : Présents = BOURGNE G. - ESBELIN N. - BARBINI J.

**Chalus** : Présent = OLLE A. - Excusé : RALET B. *remplacé par BOURGNE M. (suppléante)*

**Charbonnier les Mines** : Présents = BERTHELOT P. - RIGAUD D. - LESAIN N.

**Collanges** : Présents = MERLE J. C. - QUEFELEC F

**Gignat** : Présents = BESSON J.L. - SAIGNIE M.

**Mareugheol** : Présents = ROBICHON G. - LAURUT A.

**Moriat** : Présents = ROCHA G. - LEGENDRE D.

**Nonette** : Présents = RAVEL P. - BERNARD M.

**Orsonnette** : Présents = GUEUGNOT J-P - NICHON J. - *FILLOL T. (Suppléant)*

**Saint Germain Lembron** : Présents = ROUX R. - BOURG F. - LAGADEC J.

**Saint Gervazy** : Présents = BARTHOMEUF S. - AUZAT P

**Vichel** : Présent = CHABRIER R. - Excusé : PIERZCHALA F. *remplacé par POULOSSIER M-L (suppléante)*

**Villeneuve Lembron** : Présente : LEROY V. - Excusés : ULRICH J. - *DUPIN K. (suppléante)*

Assistent également à cette séance : Madame Valérie JUILLARD, Directrice des Services

Jérôme Barbini est élu secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

1. Validation du cahier des charges pour l'étude sur le potentiel énergétique du territoire, validation du plan de financement et lancement de la consultation.
2. Acquisitions de parcelles portées par l'EPF SMAF :
  - A1468 « Bâtiment d'accueil » à Boudes.
  - F1155 Logements rue Pakowski à Saint Germain Lembron.
3. Convention avec le SIEG ;
4. Prix de cession du terrain de la Pierre Blanche à Charbonnier les Mines,
5. Dépôt de dossier en CDAC « Commission Départementale d'Aménagement Commercial.
6. Réflexion d'ordre budgétaire.
7. Questions Diverses

**Le président met aux voix le compte rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2010, celui-ci n'appelant pas de remarques, il est adopté à l'unanimité.**

1. **Validation du cahier des charges pour l'étude sur le potentiel énergétique du territoire, validation du plan de financement et lancement de la consultation.**

Présentation du cahier des charges de l'étude par Florence et Denis Rigaud

La Communauté de Communes a réalisé une enquête auprès des communes pour connaître leur avis sur la question. Il en ressort une volonté d'agir dans le domaine des énergies renouvelables avec un projet à l'échelle de la Communauté de Communes.

Le diagnostic énergétique doit mettre en lumière les enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire de la CCLVA :

Elle se décompose en 2 phases :

- Identifier et analyser les filières d'énergies renouvelables
- Diagnostic énergétique territorial

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

Dépenses En Euros ht		Recettes En Euros ht	
Coût de l'étude	30 000 €	Groupement : Adhume, Ademe, Conseil Général, Conseil Régional	15 000 €
		FEDER	9 000 €
		CCLVA	6 000 €
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>		<b>30 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- Valide le cahier des charges de l'étude sur le potentiel énergétique du territoire,
- Valide la plan de financement exposé ci-dessus,
- Autorise le président à faire les demandes de subventions et à lancer la consultation.

## 2. Acquisition de parcelles portées par l'EPF Smaf,

Dans le cadre de la réalisation des projets en cours, il est nécessaire de procéder au rachat sur cette année de deux parcelles dont le portage est actuellement effectué par l'Epf Smaf : il s'agit des parcelles :

### A1468 « Bâtiment d'accueil » à Boudes,

Le prix de cession s'élève à 26 027,19 Euros (dont 980,72 € de géomètre). Sur ce montant la CCLVA a déjà réglé à l'EPF Smaf 4.426, 94 € au titre des participations (année 2009 incluse).

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire, de racheter ces biens afin de poursuivre les objectifs définis ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par Acte Administratif au prix de 21 600,25 Euros auxquels s'ajoutent les frais d'actualisation pour un montant de 961,24 Euros, dont le montant a été arrêté au 1<sup>er</sup> juillet 2010, date limite de paiement d'un montant de 22 561,49 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- accepte le rachat par acte administratif de la parcelle désignée ci-dessus,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise e président à signer tout document relatif à cette procédure, désigne Monsieur Louis-Pierre JINGAND comme signataire de l'acte.

### F1155 « logements sociaux » rue Pakowski à Saint Germain Lembron.

Le prix de cession s'élève à 73 250,46 Euros, auquel s'ajoute 1 721,89 € de frais d'actualisation.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire, de racheter ces biens afin de poursuivre les objectifs définis ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par Acte Administratif au prix de 73 250,46 € Euros auxquels s'ajoutent les frais d'actualisation pour un montant de 1 721,89 € Euros, dont le montant a été arrêté au 1<sup>er</sup> juillet 2010, date limite de paiement d'un montant de 74 972,35 € Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- accepte le rachat par acte administratif de la parcelle désignée ci-dessus,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise e président à signer tout document relatif à cette procédure, désigne Monsieur Louis-Pierre JINGAND comme signataire de l'acte.

## 3. Convention avec le SIEG :

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'Eclairage Public suivants :

Eclairage ZA des COUSTILLES Phase 1 (tranche ferme A et B)  
Eclairage ZA des COUSTILLES Phase 1 (tranche conditionnelle)

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy de Dôme. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

Eclairage ZA des COUSTILLES Phase 1 (tranche ferme A et B) : **98 000 € HT**

Eclairage ZA des COUSTILLES Phase 1 (tranche conditionnelle) : **30 000 € HT**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 55 % du montant HT et en demandant à la communauté de communes une participation égale à 45 % de ce montant majorée de la totalité de la TVA grevant les dépenses, soit :

Eclairage ZA des COUSTILLES Phase 1 (tranche ferme A et B) :

$98\,000\text{ €} \times 0,45 + 19\,208\text{ €} = \mathbf{63\,308\text{ €}}$

Eclairage ZA des COUSTILLES Phase 1 (tranche conditionnelle) :

$30\,000\text{ €} \times 0,45 + 5\,880\text{ €} = \mathbf{19\,380\text{ €}}$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif

Monsieur le Président précise que le montant de la TVA pourra être récupéré par la communauté de communes par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes sera toutefois appelée à se prononcer ultérieurement sur le principe d'une adhésion au SIEG afin que ces conditions de réalisation puissent être validées réglementairement. Toutefois, la Communauté de Communes ne connaîtra les conditions d'une telle adhésion que d'ici quelques mois, c'est la raison pour laquelle elle doit aujourd'hui, prendre des pré-engagements afin de permettre la réalisation des travaux dans les temps.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :**

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté ci-avant,
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz,
- **FIXE** la participation de la Collectivité au financement des dépenses à **63 308 € (tranche ferme) et à 19 380 € (tranche conditionnelle)**,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec le SIEG qui reprennent l'ensemble des conditions édictées ci-avant,
- **PRECISE** que ces travaux entrent dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Coustilles, laquelle a été confiée à la Société d'Equipement de l'Auvergne. De ce fait, ces travaux seront inclus dans le coût total de l'opération et seront rémunérés par la SEAu,
- **S'ENGAGE** à étudier le principe d'une adhésion de la collectivité au SIEG dès lors que les conditions en seront connues.

#### **4. Prix de cession des terrains de la Pierre Blanche à Charbonnier les Mines**

Vu les statuts de la Communauté de Communes reconnaissant d'intérêt communautaire la Zone d'Activités de la Pierre Blanche,

Vu la délibération du 4 mars 2009 prononçant le rachat des derniers terrains d'activités de cette Zone d'Activités à la Mairie de Charbonnier,

Vu la délibération 23 novembre 2009 autorisant le Président à procéder au rachat administratif de ces terrains,

Vu l'acte de vente du 3 février 2010,

La Communauté de Communes du Lembron Val d'Allier est à ce jour propriétaire des parcelles ZA 225, ZA 226 et ZA 227 situées sur l'emprise de la Zone d'Activités de la Pierre Blanche et d'une contenance globale de 3 015 m<sup>2</sup>.

<b>Parcelles</b>	<b>Contenances</b>
ZA 225	1 485 m <sup>2</sup>
ZA 226	1 479 m <sup>2</sup>
ZA 227	51 m <sup>2</sup>
Total	3 015 m <sup>2</sup>

Monsieur le Président propose de vendre ces terrains à l'entreprise Jacquemond, garage automobile. Il s'agit d'une entreprise de Charbonnier les Mines qui est actuellement en location sur deux sites. Elle souhaiterait devenir propriétaire et ainsi regrouper son activité.

Conformément à ses obligations, la Communauté de Communes a sollicité une évaluation des Domaines qui a estimé la valeur vénale de ces biens à 15 euros le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité des voix :**

- **AUTORISE la revente des parcelles ZA 225, ZA 226 et ZA 227 à M. Jacquemond pour un prix de 45 225 euros (soit 15 € le m<sup>2</sup>),**
- **DECIDE de faire appel à un Notaire pour rédiger l'acte,**
- **AUTORISE le Prédésident à signer tout document relatif à cette décision.**

#### **5. Dépôt de dossier super U en CDAC**

L'ensemble des documents demandés par Système U (autorisation par rapport à la vente des terrains, validation de l'extrait de KBIS) est de la responsabilité de la SEAU, qui est maître d'ouvrage de l'opération en lieu et place de la CCLVA puisqu'il s'agit d'une concession d'aménagement.

C'est ainsi, la SEAU qui délivrera les documents demandés à Système U.

#### **6. Réflexions d'ordre budgétaire**

**Suite aux différentes réunions de la commission finance et du bureau il paraît opportun d'évoquer certains points d'ordre budgétaire :**

**Tout d'abord, pour informations les dotations de la cclva sont les suivantes :**

- DGF dotation d'intercommunalité: 371 759 €uros (2009: 370 732 €uros)
- DGF dotation de compensation: 103 701 €uros (2009: 94 753 €uros)
- Compensation relais: 27501.67 €uros par mois (notifié jusqu'en Juillet) : 330 020 €uros (TP de 2009: 330 326 €uros)

**La commission finance et le bureau ont travaillé dans une logique de poursuite des actions engagées, mais aussi dans un souci d'économie lié aux incertitudes actuelles.**

Les projets engagés par la CCLVA et ayant déjà débuté sont maintenus :

- **Aménagement du Parc d'activité des Coustilles,**
- **Création d'un quartier commercial à Charbonnier les Mines ,**
- **Création de logements sociaux rue Saint Clément et rue Pakowski à Saint Germain Lembron,**
- **Poursuite de l'aménagement du site de la Vallée des Saints dans le cadre de la convention avec le CEPA,**

D'autres actions en projet ont été maintenues :

- **programme de restauration du petit patrimoine,**
- **Réalisation d'une étude sur le potentiel énergétique du territoire,**
- **Réalisation d'une étude sur la rivière Allier au Breuil sur Couze,**
- **Réalisation d'une étude de programmation pour la création d'un bâtiment à destination de la jeunesse**

d'autres enfin ont été suspendues pour cette année 2010 :

- **fleurissement,**
- **indemnités liées au contentieux de Chavroche,**
- **réalisation d'une étude PLH,**
- **réalisation d'une étude sur la création d'un complexe culturel au Breuil sur Couze.**

**Suite aux différentes discussions, le conseil de communauté à la majorité demande que soit maintenu dans le Budget Prévisionnel 2010 la ligne qui correspond au fleurissement des communes.**

## 7. Questions diverses

Le président demande la possibilité de rajouter un point en questions diverses, il s'agit de retenir un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour le Quartier Commercial à Charbonnier les Mines ; le conseil accueille favorablement cette demande.

### Choix du coordonnateur SPS pour le Quartier Commercial à Charbonnier les Mines :

Suite à la réponse favorable de l'Etat concernant le financement au titre du FISAC du Quartier Commercial à Charbonnier les Mines, la Communauté de Communes a décidé que ce projet pouvait entrer en phase opérationnelle. Les travaux d'aménagement devraient pouvoir débiter d'ici la fin d'année.

A ce jour, le maître d'œuvre d'opération est en cours de finalisation de la phase de conception. Il apparaît donc indispensable de retenir un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), conformément à la loi puisqu'il s'agit d'une opération de bâtiment impliquant plus d'une entreprise.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation de marché public afin de retenir un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et à signer tout document afférent à cette décision.

### Informations générales :

☞ Demande de mise à disposition gracieuse des salles par les mairies dans le cadre des manifestations organisées en partenariat avec le communauté de communes.

☞ Possibilité pour les élus de la communauté de communes de participer aux ateliers « Scot », le 16 avril 2010 de 9h00 à 15h00 à Coudes ; (inscription avant le 31 mars) : inscription de : **P Ravel, JP Gueugnot, C.Roussel, G Robichon, P Berthelot.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.